



RENTES GENEVOISES  
1849

## COMMENT LIRE MON ATTESTATION FISCALE 3<sup>e</sup> pilier B – Police de prévoyance libre

### Police

Il s'agit du numéro de la police de prévoyance auprès de l'Etablissement

### Personne (uniquement pour les polices immédiates)

Le **Preneur d'assurance** est celui qui détient les droits sur le contrat

### Prestations

La **Date de conclusion du contrat** est la date à partir de laquelle le contrat est entré en vigueur auprès de l'Etablissement

La date de **Début du droit à la rente** est la date du versement de la première rente prévue dans le contrat

Les **Rentes perçues** représentent le montant total des rentes versées pendant l'année fiscale écoulée. Elles sont imposées à 40% de leur valeur

La **Valeur de rachat** calculée par l'Etablissement est prise en compte pour déterminer l'impôt sur la fortune

Le **Total de vos versements** représente le(s) montant(s) versé(s) pendant l'année fiscale écoulée

La fiscalité des produits peut varier d'un canton ou d'un pays à l'autre. Il est de la responsabilité du preneur d'assurance de s'assurer de la fiscalité applicable dans son cas particulier



RENTES GENEVOISES  
1849

Monsieur  
Gilbert Exemple  
Avenue du Lignon 62  
1213 Le Lignon

## ATTESTATION FISCALE

Genève, le ...

● **Police n° XX.XXX.XX.X.XX.XX**  
3<sup>e</sup> pilier B

● **Personne**  
Preneur d'assurance                      Gilbert Exemple

● **Prestations**

Rente viagère 1 tête sans restitution		
Date de conclusion du contrat		01.12.2002
Début du droit à la rente		01.02.2010
Rentes perçues	CHF	12'824.60
Valeur de rachat	CHF	0.00
Total de vos versements	CHF	0.00

Sans nouvelles de votre part dans les 30 jours, cette attestation est considérée comme acceptée.

Attestation sans signature

RENTES GENEVOISES  
Place du Molard 11  
Case postale 3013  
1211 Genève 3

T +41 22 817 17 17      info@rentesgenevoises.ch  
F +41 22 817 17 50      www.rentesgenevoises.ch

Sécurisation de patrimoine depuis 1849